



Congés sans solde annexe 7 entreprise de nettoyage

Par bibouse

Bonjour,

Pour résumer, en février dernier l'entrepot dans lequel je travaille a changé de société de nettoyage, l'annexe 7 faisant foi j'ai bien été repris par la nouvelle société prestataire.

L'ancienne société de nettoyage m'a versé mes congés payés en février dernier en me disant que je pourrais prendre l'équivalent en congés sans solde. Là j'ai déjà pris une partie, et je compte poser deux semaines à pâques mais mon chef me dit que c'est trop tard, que j'aurai dû prendre tous les congés sans solde entre février et fin mai 2022, chose que je trouve étrange car les congés qu'on m'a payés c'est des congés que je cotisais justement pour l'année 2022/2023 .

Connaissez vous les lois précises à ce sujet, le délai qu'on a pour prendre les congés sans solde suite à un changement d'employeur via l'annexe 7 ?

Merci à l'avance